

Communiqué

« L'éolien produit une énergie alternative à considérer »

Daniel Druilhet, président de la Fédération du bâtiment et des travaux publics de l'Aveyron communique :

« La condamnation sans appel et sans discernement du développement éolien en Aveyron et de la construction du poste de transformation de St-Victor-et-Melviou par le Député Yves Censi pose problème ainsi que l'a déjà souligné notre adhérent Marc Sévigné.

Le BTP aveyronnais qui a perdu en 6 ans (2008-2014) 1231 emplois permanents a subi la dégringolade sans précédent de l'investissement public en général et de celui des collectivités locales en particulier ; or les nouvelles coupes budgétaires de l'État dans les subventions aux collectivités locales ajoutées aux charges nouvelles qu'il impose aux communes en particulier, ne laissent entrevoir à un BTP rural tel que celui de l'Aveyron qu'un avenir plus sombre encore.

Dès lors la dynamique de l'investissement privé est sa seule planche de salut ; or en Aveyron, point de développement massif de l'investissement locatif, point de besoins massifs d'équipements commerciaux, point de développements industriels, comme on en rencontre aujourd'hui dans les grandes zones urbaines.

Notre BTP rural fonde de réels espoirs sur le développement des énergies renouvelables dans le territoire départemental : éolien bien sûr mais aussi grand solaire au sol et méthanisation. La FBTP12 craint que les effets d'une déclaration de politique politicienne et électoraliste totalement circonscrite, à ce que Monsieur le Député pense être l'intérêt de la zone géographique de son noyau dur électoral, viennent s'ajouter à ceux d'actions passées de minorités vociférantes, souvent hors sol, parvenues à geler les projets éoliens aveyronnais pendant 10 ans.

Oui, l'éolien produit une énergie alternative à considérer. Oui, elle a fait partie des préconisations de l'ancien et de l'actuel gouvernement puisqu'il faut bien sortir du tout pétrole et du tout gaz. Non, l'éolien ne détruit pas toujours "notre patrimoine immatériel" car si le tourisme de masse avait investi l'Aveyron offrant des perspectives déterminantes à nos jeunes, ça se saurait ! Les beaux paysages immenses et vides de nos grands plateaux, c'est bien pour la photo mais ça ne retient pas grand monde au pays ! Au contraire, ce sont les grands équipements EDF avec les grands lacs artificiels qui ont généré une grande part de tourisme donc des emplois.

Notez qu'une seule éolienne de 3,2 MW génère chaque année 35 840 € de ressources fiscales pour la Région, le Département, l'Intercommunalité et la Commune concernés, ceci pendant 15 ans au moins, soit 537 600 € de recettes certaines. Un parc tel que celui de Salles-Curan aura généré en 15 ans 15 590 000 € à lui seul, de quoi autoriser de l'emprunt et des investissements, sans compter la ressource des baux (environ 6000 € par mât par an) versées aux propriétaires des sols (privés ou collectivités), lesquels sols demeurent, au passage, exploitables pour la culture et l'élevage.

L'éolien c'est aussi l'implantation locale d'unités de maintenance donc d'emplois durables et qualifiés, une section de formation spécialisée à St-Affrique.

Pour le BTP, une éolienne de 3,2 MW environ génère 450 000 € de chiffre d'affaires soit 4,5 emplois annuels, des emplois locaux qu'il faut multiplier au minimum par 1,5 pour avoir une approche de l'impact sur la filière (matériaux, études/contrôle etc.). L'impact d'un parc éolien tel que celui de Salles-Curan se chiffre donc en équivalent temps plein annuel à 130 emplois pour le BTP et 195 pour toute la filière. Ce qui contribue à faire vivre directement sur le territoire près de 600 personnes (à 3 personnes par foyer en moyenne). Quant au projet de création d'un transformateur à St-Victor,

au-delà de l'intérêt direct des travaux de BTP qu'il générera en propre, il est un élément bloquant de tout développement de projets de production d'énergies renouvelables significatifs dans ce département.

Ne pas le construire revient à les arrêter tous parce qu'il n'y a plus de capacité d'injection suffisante dans les grandes lignes de transport en Aveyron pour évacuer le supplément d'énergie produite. Ne pas construire ce poste c'est bloquer le développement éolien mais c'est aussi bloquer les projets de solaire au sol ainsi que le développement de projets conséquents de méthanisation.

Dernier argument, l'argent : il est bien évident que si l'État ne dispose pas des moyens pour financer en propre le développement éolien, il ne peut qu'avoir recours à des investisseurs qui doivent y retrouver un profit. La Fédération du BTP de l'Aveyron propose à la réflexion de Monsieur le Député Censi deux propositions visant à élever le débat au-delà de la politique politicienne. Puisque l'esthétique de l'éolien est affaire personnelle et qu'aucune position extérieure au territoire, pro ou anti, n'est plus justifiable qu'une autre, nous proposons que chaque commune concernée consulte démocratiquement par référendum ses administrés. Ainsi serait évitée toute polémique extérieure et la question tranchée par les seuls territoriaux concernés directement.

Sur la question de l'argent de l'éolien, la FBTP12 propose d'organiser un partage des richesses générées par l'éolien sous la forme d'un fonds d'investissement ouvert aux petits épargnants du territoire (dès 100 € par exemple) dont le rapport net d'impôt dépasserait (de 1 % par exemple) le rendement du livret A. De quoi intéresser aussi le simple quidam habitant qui aurait une éolienne dans son azimuth et parfaire la retombée des richesses sur le territoire en rajoutant une retombée privée accessible à tous, aux retombées fiscales dont bénéficie la population (souvent sans en avoir conscience).

Il ne faut pas condamner l'éolien par principe, prétendre l'éradiquer sur la foi de l'hypothétique idée que l'on a du bien de ses habitants mais considérer que le développement d'un projet éolien est très encadré, très contrôlé, très long, que les projets mal étudiés ou nuisibles ne peuvent plus aboutir aujourd'hui et laisser à la seule population locale le droit de décider de son avenir ».

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilité à publier par arrêté de Madame la Préfète de l'Aveyron

RODEZ : Midimédia Publicité - Tél. 05 81 19 12 80

Fax 05 81 19 12 71 - 8, avenue Victor-Hugo - B.P. 820 - 12008 RODEZ CEDEX

361700

AVIS Modifications statutaires

S.C.P. I. BEAUJEAN

Notaires - 53, avenue Louis-Conte - 46500 Gramat

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE GUIDO

au capital de 312 000 euros

Siège social : 4, rue Ernest-Renan - 12700 Capdenac-Gare
R.C.S. Rodez n° 480 464 106

Suivant acte de donation-partage reçu par M^r Denis BRUGEILLE, notaire à Gramat (46500), le 4 août 2015, enregistré au S.I.E. de Cahors (46) le 18 août 2015, bordereau 2015/762, case 1, la collectivité des associés de la société sus-désignée a adopté les décisions suivantes :

1- Démission de M. Jean-Pierre GUIDO de ses fonctions de gérant, à compter du 4 août 2015.

2- Nomination du nouveau gérant à compter du 4 août 2015 : Mme Catherine DANJOUR épouse GUIDO, demeurant à Capdenac-Gare (12700), 4, rue Ernest-Renan.

L'article des statuts y afférent a été corrélativement modifié.

Inscription modificative sera effectuée auprès du R.C.S. de Rodez (Aveyron).

Pour avis, le notaire.